

Nombre de Membres
Afférents au Conseil Municipal : 15
En Exercice : 15
Qui ont pris part à la Délibération : 9
Date de la convocation : 30/06/2023

Date d'affichage : 18/07/2023

L'an deux mil vingt-trois et sept juillet,
à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous
la présidence de Mr PHILIPPE Alain, Maire.

Présents : MM PHILIPPE Alain, NICOLAS Sandrine, FLAGEOLLET
Laurent, CHAUX Didier, MOSCA Audrey, PETIT Jérôme, GAUTHERON
Jean-Paul, Régis VION, Valentin CHAUSSIN, Marie MERLE

Absents ou excusés : GANDREY David (pouvoir à Laurent
FLAGEOLLET), Samantha CRETET, PALANCHON Julien (pouvoir à
Valentin CHAUSSIN) Laurent LABILLE (pouvoir à Alain PHILIPPE),
CHEVALIER Daniel, PETIT Jérôme (pouvoir à Marie MERLE)

Secrétaire de séance : Marie MERLE

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 2 juin 2023 a été approuvé à l'unanimité.

1- Tarifs restaurant scolaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas augmenter les tarifs du restaurant scolaire pour l'année scolaire 2023/2024

Le prix du restaurant scolaire arrêté comme suit, sera recouvré mensuellement :

- les élèves habituels paieront 4,95 € par repas
- les élèves occasionnels paieront 5.20 € par repas
- les adultes paieront 7.50 € par repas

2- Tarifs garderie

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Décide à l'unanimité pour l'année scolaire 2023/2024, de ne pas augmenter les tarifs de la garderie :

- 1,60 € la demi-heure
- 0,70 € le petit déjeuner
- 0.70 € le goûter.

Questions diverses :

- *A la demande des riverains, Mr le Maire fera réaliser un devis pour implanter une chicane sur la route de Vérissey et des feux comportementaux sur la route de Louhans, afin de réduire la vitesse des véhicules*

- Une réflexion sur la plantation d'arbres sur le parking de l'école est en cours.
- Rappel : les arbres et haies qui bordent les routes doivent être entretenus pour ne pas gêner la circulation des tracteurs et camions

Rappel des horaires de tonte/débroussaillage/bruits divers :

- du lundi au vendredi : 8h-12 et 14h-19h
- Samedi : 9h-12h et 15h-19h
- Dimanche et jours fériés : 10h-12h

Fin de séance à 19h45

Site Internet de la commune : www.mairielessardenbresse.fr

Page Facebook : <https://www.facebook.com/communelessardenbresse/>



Le Maire,
Alain PHILIPPE